

d'une déclaration plutôt fallacieuse. Cela me trouble car on distribue des tableaux d'analyse dans le public. J'en ai un ici, publié par un organisme d'enquête sur la pollution de Toronto qui énumère la proportion de phosphates contenue dans les divers détergents au Canada. On m'a indiqué que cette analyse traite du pourcentage d'un composé appelé polyphosphate trisodique qui se trouve dans le détergent. Dans certains cas, on indique qu'il est de 50 p. 100 et plus. Pour certains détergents, on dit qu'il est de 37 p. 100, 35 p. 100, 27 p. 100 ou 10 p. 100. Certains produits sur le marché ne contiennent que très peu de phosphates. C'est ce que je voulais faire remarquer.

Les services du ministère établissent leur pourcentage sur la teneur en anhydride phosphorique ou P_2O_5 . Une teneur de 20 p. 100 en anhydride phosphorique signifie la présence de 35 p. 100 de polyphosphate trisodique. C'est une très intéressante comparaison qui a été exposée pendant les audiences du comité. Je pense l'avoir bien comprise. Les experts ont signalé qu'un détergent contenant 50 p. 100 de phosphate n'en contiendrait plus que 30 p. 100 avec notre formule, soit une réduction d'environ 30 p. 100. Bien que ce soit mieux que rien, c'est loin de correspondre à l'objectif de mon parti et cela nous a beaucoup inquiété. C'est la raison des amendements inscrits au *Feuilleton*.

Il y a une dizaine de jours, un rapport de la Commission mixte internationale a été déposé à la Chambre. Cette commission a institué un comité chargé de rédiger un rapport spécial sur le lac Ontario, le lac Érié et la Zone internationale du Saint-Laurent en ce qui concerne les phosphates, les hydrocarbures et autres produits. Je ne parlerai que de la partie du rapport qui concerne les phosphates. Le comité a étudié ce problème pendant quatre ans. Plus de 200 hommes de science, parmi lesquels se trouvaient certains des meilleurs de ce pays et des États-Unis, y ont travaillé. Le rapport déposé à la Chambre, il y a dix jours, fruit des travaux de ce groupe éminent, indiquait que le phosphore est le principal agent de prolifération des algues dans les Grands lacs et que le nitrogène y contribue aussi. Je crois que personne ne le contesterait.

Le rapport signale clairement pourquoi il faut agir sans retard en ce qui concerne les phosphates. Je ne vais pas vous le lire en entier; il contient certains chiffres fort intéressants que je vais maintenant vous communiquer. Le rapport indique qu'en 1967, la quantité totale de phosphore déversée dans le

lac Érié et provenant de municipalités américaines s'élevait à 35.7 millions de livres, dont 25 millions de livres apportées par les détergents. La quantité de phosphore déversée par les municipalités du Canada dans le lac Érié était de 2.5 millions de livres, dont 1.3 million de livres, ou 52 p. 100, apportées par les détergents.

C'est à peu près la même chose pour le lac Ontario. Les États-Unis y ont déversé, au total, 7.7 millions de livres de phosphore, dont 5.4 millions étaient attribuables aux détergents. La quantité déversée par les municipalités du Canada était de 7 millions de livres, dont la moitié exactement, soit 3.5 millions, provenait des détergents. Ces chiffres nous montrent qu'au total, on a déversé en un an dans ces deux lacs 529 millions de livres de phosphore, dont 35.2 millions proviennent de détergents.

Le comité constitué par la Commission mixte internationale a souligné à juste titre que ce serait le moyen le plus rapide et le plus facile de réduire la quantité de phosphore dans les Grands lacs. Tout en me rendant compte qu'au Canada, nous sommes les premiers à prendre des mesures à cet égard et que la quantité totale que nous déversons est loin d'être aussi élevée qu'aux États-Unis, elle est quand même considérable. Les experts qui ont témoigné devant le comité ont indiqué bien clairement que même une minime réduction aurait de réels effets sur la formation d'algues dans les Grands lacs. Le rapport enjoint ensuite au gouvernement canadien d'agir le plus vite possible pour réduire la teneur en phosphate autant que faire se peut sans amener une trop grave dislocation de l'industrie. La réduction n'est pas aussi radicale qu'on l'imagine, et nous pourrions faire davantage.

• (4.00 p.m.)

J'aimerais faire valoir un autre point. Il faut, je crois, fixer une date limite pour la vente des détergents au Canada. Ce pourrait être fin 1972 ou fin 1971. Si nous ne fixons pas de date, nos entrepôts regorgeront de détergents d'une haute teneur en phosphate et, en vertu de la loi, les fabricants seront autorisés à les vendre à la population canadienne. S'ils les jettent sur le marché à prix d'aubaines, certains consommateurs seront trop contents de les acheter et le phosphore continuera d'affluer dans nos cours d'eau. Je pense tout particulièrement aux Grands lacs où la partie ouest du lac Érié est déjà sérieusement menacée par les plantes marines. C'est un problème